



Dossier d'Inscription 2018/2019

Photo

Nom du nageur : Prénom :

Date de naissance :

Nom du responsable légal (pour les mineurs) :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Code postal : Ville :

Tel portable : Tel autre :

Adresse Email :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Tél :

Nom : Tél :

TARIFS cotisation club : Réduction famille -20 € sur les cotisations suivantes

Compétitions toutes catégories : 250 €

École de natation (ENF) / Sport bien être : 210 €

Tarif licence comprise

Documents à fournir : Seul l'adhérent ayant rendu le dossier complet pourra accéder au bassin

Certificat médical.....

Règlement cotisation (Inscrire le nom du nageur au dos du chèque si différent)

Cadre réservé au secrétariat

ENF :

- Crocodiles
- Dauphins
- Orques
- Requins

SPORT BIEN ÊTRE :

- Ados – 15ans
- Ados + 15ans
- Aquapalmes
- Adultes natation débutants
- Adultes natation confirmés

COMPETITIONS :

- Avenirs
- Jeunes
- Juniors
- Séniors et +

ENTRAINEMENTS

La répartition des entraînements sur la semaine est communiquée à chacun en début de saison. Chaque nageur est affecté à un groupe et doit se rendre aux entraînements de manière assidue.

Une séance d'essai découverte est acceptée. Les nageurs n'ayant pas remis leur dossier complet dès la première séance effectuée, ne verra refusé l'accès au bassin.

Pour les groupes « Compétitions », un nombre minimum d'entraînements par catégorie est déterminé afin d'atteindre les objectifs sportifs fixés :

Avenir : 2/3 entraînements minimum par semaine
Jeune : 3 entraînements minimum par semaine
Junior et + : 4 entraînements minimum par semaine

Les nageurs s'engagent à respecter les horaires de début et de fin des entraînements. L'évacuation des vestiaires doit se faire au plus tard **15 minutes** après la fin de l'entraînement.

Les nageurs s'engagent à respecter le règlement intérieur de la piscine municipale de Vedène.

En cas d'annulation d'un entraînement, le club essaie dans la mesure du possible de prévenir les nageurs concernés mais il appartient aux parents de s'assurer de l'ouverture de la piscine lorsqu'ils déposent leurs enfants.

Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'incident survenu en dehors des heures d'entraînement et hors de l'enceinte de la piscine.

Une fois le seuil de la piscine franchi, le respect et le vivre-ensemble sont obligatoires (envers les autres nageurs, les entraîneurs ou le personnel de la piscine).

Le port du bonnet est obligatoire.

LES STAGES

Des stages seront organisés pendant les vacances scolaires pour la plupart des groupes. Les horaires seront communiqués une ou deux semaines avant les vacances concernées. Une participation financière pourra être demandée.

LES COMPETITIONS

Les nageurs engagés sur une compétition se doivent de s'y rendre, sauf empêchement majeur. Pour la cohésion de groupe **les nageurs doivent porter obligatoirement le tee-shirt et bonnet du club lors des compétitions.** En cas d'absence pour raison médicale, le nageur doit fournir un certificat médical. En cas d'absence injustifiée, le club pourra demander au nageur le remboursement des frais engagés.

Pour les compétitions départementales, il revient au nageur d'organiser ses déplacements. Pour les compétitions hors département, le club se charge d'organiser les déplacements et l'hébergement si besoin. Dans ce second cas, une participation financière pourra être demandée en fonction des frais engagés.

COTISATION

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué par le club sauf en cas de mutation professionnelle ou pour raison médicale grave sur présentation d'un **justificatif.**

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités du club, j'autorise la diffusion de photos sur le site internet ou la page Facebook du club ou encore dans la presse.

Fait à

Le

Signature du nageur

Signature des parents
(si nageur mineur)